

LISTE DES EXPOSANTS

3 M	Protection individuelle
ANSELL	Protection individuelle
BW TECHNOLOGIES	Protection collective
BOLLE SAFETY	Protection individuelle
COMASEC	Protection individuelle
COTRAL	Protection individuelle
DuPont Personal	Protection individuelle
KIPLAY	Protection individuelle
LEMAITRE SECURITE	Protection individuelle
MAPA	Protection individuelle
MSA GALLET	Protection individuelle
OLDHAM	Protection collective
PEYROT ET MURET	Protection collective
RAE SYSTEMS	Protection collective
SPERIAN PROTECTION	Protection individuelle
STOKO DEGUSSA	Protection individuelle
SUPRATEC TEKA	Protection collective
TRACTEL	Protection individuelle
ZEP INDUSTRIES	Protection collective

(Liste susceptible d'être modifiée)



Le SERVICE DE SANTE au TRAVAIL des LANDES
www.sante-travail40.com

ORGANISE son
SALON DE PREVENTION

**EQUIPEMENTS de
PROTECTION COLLECTIVE ET
INDIVIDUELLE**

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009
de 9 heures 30 à 18 heures

aux HALLES à DAX

Service de Santé au Travail
des
Landes

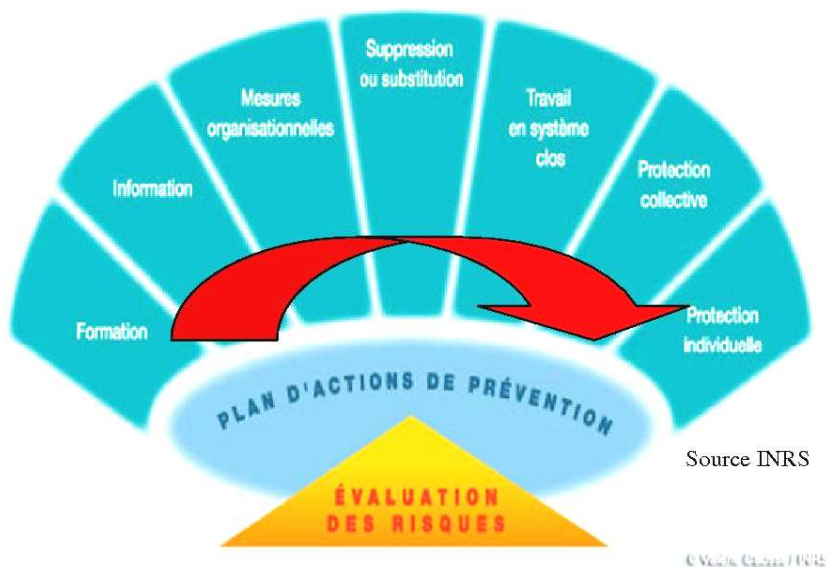
Avec la Participation de :
CRAM AQUITAINE, OPPBTP, LABORATOIRE DE CHIMIE DE LA CRAM
AQUITAINE, DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- ❖ STANDS EXPOSANTS
- ❖ MINI-CONFERENCES DEBATS

Cette journée est ouverte à tous : chefs d'entreprise, responsables de sécurité,
membres de C.H.S.C.T., salariés

ENTREE LIBRE



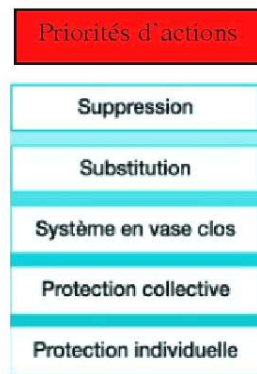


Après l'évaluation des risques, dans les plans de prévention, la protection collective se positionne après le travail en système clos et avant les protections individuelles.

Dans les actions de prévention, avant le choix des équipements de protection individuelle, il faut impérativement réfléchir à la mise en place de protections collectives pour réduire au minimum l'exposition des opérateurs aux risques.

Cette étape est indispensable.

Selon le risque concerné (physique, chimique...) on peut toujours trouver des solutions pour protéger au mieux les salariés. Par exemple installation d'aspiration à la source pour les mélanges chimiques, les fumées de soudage, machines à bois avec aspiration intégrée....



Quand les protections collectives ne suffisent pas ou quand il n'y a pas de protection collective ...

Il ne reste que les Equipements de Protection Individuelle (EPI) : *dernier rempart de protection et dernière étape dans les plans d'action prévention*

ETAPES DU CHOIX DES EPI

- ♦ La tâche peut-elle être faite sans EPI ?
- ♦ Quel est le mode principal d'exposition ?
- ♦ Quels sont les effets délétères en cas de contact avec le(s) substance(s) ?
- ♦ Quelles sont les propriétés de résistance chimique requises ?
- ♦ Quels sont les facteurs liés à l'opérateur, à sa tâche ?
- ♦ Quel est le coût d'utilisation des EPI ?

Les EPI ne réduisent pas les risques eux-mêmes et ne garantissent une protection optimale que s'ils sont portés dans des conditions précises

Se renseigner, se documenter ?

Les fabricants, la DDTDEFP, l'OPPBTB, la CRAMA, le SSTL